

RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan stratégique 2023-2028

du Cégep de la Gaspésie et des Îles

Février 2024

Introduction

Le *Plan stratégique 2023-2028* du Cégep de la Gaspésie et des Îles a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 31 mai 2023. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 15 août de la même année.

La Commission a évalué ce plan stratégique lors de sa réunion tenue le 8 février 2024. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Elle fait état de ses conclusions dans le présent rapport.

Présentation du plan

Le plan stratégique du Cégep, incluant le plan de la réussite, couvre la période de 2023 à 2028.

Après l'exposé de la démarche qui a mené à son élaboration, le plan stratégique brosse un portrait général du Cégep, incluant la présentation de sa population étudiante en termes de réussite scolaire. Il fait ensuite état du contexte et du positionnement du Cégep, présente les énoncés de sa mission, de sa vision et de ses valeurs, puis il expose les orientations et les objectifs et, pour chacun d'eux, une série de moyens. Il se termine par une présentation graphique du suivi, de la révision et de la mise à jour du plan après son déploiement. Des éléments de perspectives apparaissent en annexe et couvrent notamment la démonstration du Cégep établissant la cohérence de son plan de la réussite avec le *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur* et avec le *Plan d'action pour la santé mentale étudiante en enseignement supérieur*.

Évaluation du plan

La conformité

Conformément à l'article 16.1 de la Loi, le *Plan stratégique 2023-2028* tient compte de la situation du Cégep et des orientations du plan stratégique du ministère de l'Enseignement supérieur. En plus de couvrir une période de plusieurs années, il comporte l'ensemble des objectifs poursuivis par le Cégep pour réaliser sa mission et il intègre le plan de réussite. De plus, il est disponible sur le site Web de l'établissement.

Par ailleurs, le Cégep ne dispose pas, comme le prévoit l'article 16.2 de la Loi, d'un document expliquant le plan de réussite à l'intention des étudiants et des membres de son personnel. En conséquence,

la Commission recommande au Cégep d'élaborer et de rendre disponible aux étudiants et à son personnel un document expliquant son plan de réussite.

Conformément à l'article 17.0.2 de la Loi, le plan stratégique a été soumis à la Commission des études, pour les sections qui la concernent, avant d'être adopté par le conseil d'administration de l'établissement.

L'efficacité potentielle

L'analyse de la situation

Dans son plan stratégique, incluant le plan de la réussite, le Cégep présente les principaux constats résultant d'une analyse diversifiée et approfondie de ses environnements interne et externe. Il présente les caractéristiques de la population étudiante ainsi que les principaux indicateurs liés à la réussite, soit les taux de réussite des cours, les taux de persévérance et les taux de diplomation. Les principaux constats de son analyse de situation sont exprimés sous forme de forces et défis, occasions favorables et menaces permettant ainsi une bonne compréhension des orientations qui en découlent.

Les orientations

Le plan stratégique, incluant le plan de la réussite, comprend cinq orientations dont les thèmes sont associés à la réussite, à la force de l'École des pêches et de l'aquaculture et des campus du Cégep, à l'agilité du Cégep et à son attrait comme employeur, au développement durable ainsi qu'à l'ouverture sur le monde et l'engagement du Cégep. Ces orientations sont liées à la vision, à la mission ainsi qu'aux valeurs. Elles sont également associées à l'une ou à plusieurs des trois échelles d'intervention cernées par le Cégep, soit la population étudiante, la communauté collégiale ainsi que la région et les partenaires.

Les objectifs stratégiques

Des orientations du plan stratégique, incluant le plan de réussite, découlent 19 objectifs énoncés clairement. Des objectifs stratégiques permettent de bien préciser chacune des orientations. Ils sont formulés en termes de résultats attendus et sont accompagnés d'indicateurs qui permettent d'en mesurer l'atteinte. Néanmoins, la Commission note le recours à plusieurs indicateurs de moyens limitant ainsi la mesure de la progression vers l'atteinte des objectifs dans un contexte de gestion axée sur les résultats. De plus, certaines cibles ne sont pas encore déterminées. La Commission invite le Cégep à s'assurer que l'ensemble de ses objectifs soient accompagnés d'indicateurs pertinents auxquels sont associées des cibles.

Le mécanisme de mise en œuvre

Le plan stratégique présente des moyens prévus pour atteindre les objectifs du plan stratégique. En général, entre 2 et 7 moyens par objectifs sont identifiés. Bien que des suivis annuels sont prévus notamment par les rapports annuels des programmes, des services impliqués et du Cégep, la Commission constate cependant que le plan ne précise pas le ou les processus veillant au suivi de la mise en œuvre de ces moyens. Pour ces raisons, la Commission **invite** le Cégep à préciser le mécanisme lui permettant de s'assurer

d'une gestion efficace de la mise en œuvre de son plan stratégique, incluant son plan de réussite, ainsi que les responsabilités qui y sont associées.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le plan stratégique ne présente pas explicitement le mécanisme permettant au Cégep d'assurer le suivi des résultats en vue de mesurer l'atteinte de ses objectifs et de pouvoir en témoigner dans une perspective de gestion axée sur les résultats. En fait, il est noté que le suivi des résultats sera piloté par un comité de suivi doté d'outils institutionnels, soit un tableau d'indicateurs ainsi qu'un gabarit de plan de travail. Une révision de mi-parcours est aussi prévue sur la base d'un bilan des indicateurs et cibles présenté à la communauté collégiale. La Commission invite le Cégep à préciser dans son plan stratégique, incluant son plan de réussite, les rôles du comité de suivi du plan stratégique, les étapes précises du mécanisme de suivi des résultats, incluant les outils utilisés, ainsi qu'un mécanisme de révision annuelle permettant l'actualisation du plan, au besoin.

Le plan de réussite

La planification liée à la réussite du Cégep est intégrée à travers la première orientation du *Plan stratégique 2023-2028*, soit *Instaurer une culture de la réussite qui s'appuie sur la bienveillance, l'inclusion et l'engagement de la communauté collégiale (plan de la réussite)*. Par sa mise en œuvre, le plan vise quatre objectifs couvrant les thèmes de la réussite de la première session, de la persévérance, de la motivation et l'engagement ainsi que du milieu de vie favorisant le bien-être des étudiants. Pour chacun des quatre objectifs, des moyens relatifs à l'enseignement ou associés à l'environnement éducatif sont identifiés. En outre, pour chacun des types de moyens, une liste d'outils est présentée comme constituant, en somme, les mesures de soutien à la réussite.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le *Plan stratégique 2023-2028*, incluant le plan de réussite, du Cégep de la Gaspésie et des Îles est **partiellement conforme** aux dispositions de la Loi. Elle recommande au Cégep d'élaborer et de rendre disponible aux étudiants et à son personnel un document expliquant son plan de réussite.

Par ailleurs, le plan stratégique, incluant le plan de la réussite, **comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.**

Le jugement et les avis émis dans ce rapport remplacent ceux émis lors de l'évaluation du plan de stratégique précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Denis Rousseau, président

Recherche et analyse : Nathalie Thibault

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Québec, le 21 mars 2024

Madame Yolaine Arseneau
Directrice générale
Cégep de la Gaspésie et des Îles
96, rue Jacques-Cartier
Gaspé (Québec) G4X 2S8

Objet : *Plan stratégique 2023-2028*

Madame la Directrice générale,

Vous trouverez ci-joint le rapport d'évaluation du *Plan stratégique 2023-2028* de votre collège. Lors de la réunion du 8 février 2024, la Commission a évalué votre plan du point de vue de sa conformité à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et de son efficacité potentielle.

La Commission estime que le *Plan stratégique 2023-2028* du Cégep de la Gaspésie et des Îles, incluant le plan de réussite, **est partiellement conforme** aux dispositions de la Loi et qu'il comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Comme vous le constaterez, ce rapport comporte une recommandation. La Commission s'attend à être informée des actions réalisées par votre collège pour y donner suite au plus tard le **21 mars 2025**.

Comme tous les rapports de la Commission, celui-ci est public. Il sera diffusé sur le site Web de la Commission après avoir été transmis à la ministre de l'Enseignement supérieur.

Advenant que vous modifiiez ou actualisiez les orientations ou les objectifs stratégiques de votre plan, la Commission s'attendra à ce que vous lui en fassiez parvenir une copie, comme le prévoit la Loi. La Commission en fera alors une nouvelle analyse.

Je vous prie d'agr er, Madame la Directrice g n rale, mes salutations distingu es.

Le pr sident,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Rousseau', written in a cursive style.

Denis Rousseau

p. j. (1)

c. c. M. Serge Rochon, directeur des  tudes